



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 octobre 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session

Point 52 de l'ordre du jour

**Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008**

## **Rapport intérimaire sur les sources innovantes de financement du développement**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Rectificatif**

#### **Paragraphe 2**

Le paragraphe *doit se lire* comme suit :

2. La première illustration concrète de ce schéma de financement innovant a été la publication, en 2004, du rapport de la Commission Landau sur des solutions innovantes du financement du développement. À cette occasion, les Présidents du Brésil, du Chili et de la France et le Secrétaire général Kofi Annan ont fait aux Nations Unies une déclaration commune sur l'action contre la faim et la pauvreté. Le rapport Landau préconise un partenariat entre pays en développement et pays développés afin de s'attaquer aux défis et aux risques face auxquels la communauté humaine est, de fait, solidaire. Il étudie la viabilité de nouvelles sources de financement, telles que les taxes de solidarité et les mécanismes de marché qui pourraient être coordonnés par une instance internationale mais dont l'application interviendrait au niveau national. En 2005, dans l'enceinte des Nations Unies, la Déclaration sur les sources innovantes de financement du développement a été entérinée par 79 chefs d'État. Elle a été régulièrement rappelée à l'initiative du Groupe de promotion des taxes de solidarité pour le développement, rebaptisé en mai 2009 Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement (ci-après appelé Groupe pilote), aux sessions de l'Assemblée générale.

